

crifice, et laissant *joyeusement* les vains attraites du monde, venez vous joindre à ces douces compagnes. Que vous entriez comme sœur choriste, sœur converse ou sœur tourière, vous n'y trouverez qu'une seule famille tout unie pour aimer Jésus par Marie.

LE nouveau Couvent des Servantes de Jésus-Marie aura 135 pieds de long, par 51 de large et 44 de haut.

Ce qui fait un total de 302.940 pieds cubes d'espace habité. Cette construction représente une dépense énorme pour les faibles moyens des pauvres Servantes de Jésus-Marie.

Aussi se voient-elles dans l'obligation de tendre la main aux charitables lecteurs du *Petit Messager*. Elles le font avec confiance, dans l'espoir qu'un bon nombre d'entre eux voudront contribuer, selon leurs moyens, à l'érection de ce nouveau trône à Jésus-Hostie.

Que les bons anges vous inspirent donc, chers lecteurs, d'envoyer votre obole, et d'offrir à Notre-Seigneur, par les mains de Marie-Immaculée, un ou plusieurs pieds cubes de la construction. Vous participerez ainsi aux avantages spirituels offerts par les Sœurs à leurs bienfaiteurs.

— Pour offrir un pied cube du nouveau couvent, envoyez 10 centins, — pour 3 pieds cubes, 25 centins, — pour 15 pieds cubes, \$ 1.00.

— Pour offrir un des anges-candélabres qui orneront l'autel, \$ 20.00.

— Pour offrir le luminaire d'une heure d'exposition, 25 centins.

— Pour une journée du *Pain* de la communauté, \$ 3.00.

— Pour offrir le manteau royal d'Exposition, \$ 100.00.

— Vous voyez qu'il y en a pour toutes les bourses.

*Adressez les offrandes et toutes communications aux SERVANTES DE JESUS-MARIE, Hull, P. Q.*

Avantages spirituels offerts par les Servantes de Jésus-Marie à leurs bienfaiteurs:

Les Servantes de Jésus-Marie offrent les avantages spirituels suivants aux personnes qui leur enverront des offrandes pour le LUMINAIRE ou pour la construction du NOUVEAU COUVANT, ou pour le PAIN de la COMMUNAUTE.

1. Toutes les personnes qui font une offrande aux Servantes de Jésus-Marie ont part aux prières que les sœurs font chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

2. Elles participent aux mérites, sacrifices et bonnes œuvres de toute la communauté.

3. Toute offrande de cinq centins par mois, ou de cinquante centins par an, donne droit à une part dans la Ste Messe que les religieuses font célébrer CHAQUE SEMAINE, pour leurs bienfaiteurs vivants et défunts.